

Faciliter le recrutement des demandeurs d'emploi grâce à la préparation opérationnelle à l'emploi collective dans les entreprises des branches adhérentes à Opcalia



Répondre aux besoins de main d'œuvre et de qualifications identifiés et faciliter l'embauche des demandeurs d'emploi grâce à des formations dans le cadre de la préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC), telle est la volonté d'Opcalia.

Pour répondre aux besoins importants des branches professionnelles, Opcalia a mis en place une ingénierie de projet et un plan d'action en 2012 (avril 2012-juin 2013) s'appuyant sur la Préparation opérationnelle à l'emploi collective.

Objectif national : former sur des métiers en tension révélés par l'étude de conjoncture 2011 ainsi que par les acteurs locaux et de branches.

Une convention nationale de mise en œuvre de la POEC a ainsi été signée entre Opcalia et Pôle emploi et déclinée ensuite au niveau régional.

Au regard de ses priorités stratégiques, du partenariat avec Pôle Emploi, Opcalia souhaite poursuivre et renforcer son action dans le cadre du plan d'urgence : accompagnement vers l'emploi et recherche d'une meilleure adéquation entre les besoins exprimés par les branches et les entreprises et des compétences qui peuvent être développées auprès de publics DE. Pour cela, Opcalia prévoit de s'appuyer sur les résultats de l'« enquête auprès des bénéficiaires d'une préparation opérationnelle à l'emploi »¹ via notamment le soutien financier du FPSPP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels) et l'ingénierie de Pôle Emploi.

1. Voir « Chiffres-clés », résultats de juin 2013.

OBJECTIFS ET NATURE DES ACTIONS

→ étape 1 | diagnostic partagé

Une collaboration active entre Opcalia, Pôle Emploi permet d'envisager un diagnostic partagé - national et territorial - des besoins en recrutement (métiers et volume de bénéficiaires à former) et en compétences.

LES POINTS FORTS DU DISPOSITIF

Identification des besoins en recrutement par les branches, leur confirmation sur les territoires en lien avec Pôle emploi.

Fixation d'un taux de retour à l'emploi de 70% au minimum à l'issue de la POEC.

Mises en relation entre les bénéficiaires de la POEC et les entreprises ayant des besoins de recrutement organisées par Opcalia et l'organisme de formation en cours ou en fin de formations.

Partenariat entre Opcalia, Pôle emploi et les missions locales promouvoir le dispositif de la POEC auprès des entreprises et favoriser le pré recrutement de demandeurs d'emploi.

Validation du projet professionnel des demandeurs d'emploi associant Pôle Emploi et l'organisme de formation.

→ **étape 2 : information et sensibilisation**

Les délégataires Opcalia en région assurent l'information de la POEC auprès des entreprises, confirment les besoins en recrutement et favorisent le pré-recrutement de demandeurs d'emploi en associant, notamment Pôle emploi, les missions locales et les organismes de formation.

→ **étape 3 : ingénierie et sourcing**

Dans le cadre du partenariat territorial, Opcalia, Pôle Emploi, les missions locales et les organismes de formation sélectionnés interagissent de la mise en place à la réalisation de la POEC :

- l'action de formation est identifiée par Opcalia via l'organisme de formation retenu dans le cadre d'un appel à projet,
- la sélection des candidats et la validation de leurs projets professionnels est conjointement assurée par Pôle emploi et l'organisme de formation.

Certains bénéficiaires sont identifiés par les missions locales.

→ **étape 4 : parcours de formation et pré-qualification**

Les candidats retenus suivent des parcours de formation modulaires comprenant pour certains d'entre eux une immersion en entreprise.

Leur durée diffère en fonction du métier visé (maximum : 400h).

Favorisant le pré-recrutement auprès des entreprises, ces parcours peuvent être certifiants ou qualifiants.

→ **étape 5 : insertion dans l'emploi**

La mise en relation entre les bénéficiaires de la POEC et les entreprises ayant des besoins de recrutement est organisée par Opcalia et l'organisme de formation lors de rencontres de type speed-dating, petits déjeuners, etc. Elles peuvent avoir lieu pendant ou en fin de formations selon les métiers visés. Les organismes de formation assurent un suivi post formation immédiat puis à trois mois.

RÉSULTATS

Taux de recrutement des demandeurs d'emploi, notamment en CDI, CDD, contrat de professionnalisation à l'issue de la POEC : 51%.

QUELQUES TÉMOIGNAGES

- « La POE permet une meilleure anticipation de tous les acteurs. Avant, nous étions dans une mobilisation dans l'urgence. » (Pôle Emploi / Paris)
- « Je ne trouve pas de candidats à l'embauche et pourtant je sais qu'il existe un grand nombre de demandeurs d'emploi. La POE est un vrai coup de pouce aux entreprises qui n'ont pas la possibilité ou le temps de se consacrer pleinement aux démarches liées à un recrutement » (Entreprise de Prévention Sécurité / Picardie)
- « Je ne sais pas si les entreprises connaissent toujours le dispositif, le cadre dans lequel il est financé. Pôle emploi effectue tout de même un gros travail pour le faire connaître, il est, somme toute, bien relayé au niveau des entreprises et facilement mobilisable puisque bien financé. » (Conseil Régional d'Aquitaine)

En savoir plus

opcalia.com

Contact

Karima HAMAOUÏ

Opcalia

01 44 71 99 21

karima.hamaoui@opcalia.com

